

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
RELATIFS À L'ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS USAGERS AU CONSEIL D'INSTITUT
DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE**
Scrutin du 30 novembre 2017

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.713-1,-1°),

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 03 novembre 2017 relatif à l'élection au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège usagers), tel que publié le 09 novembre 2017 après consultation du Comité électoral consultatif en date du 8 novembre 2017,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2017 fixant la composition du bureau de vote pour l'élection au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège usagers).

Considérant le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 30 novembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

➤ Le procès-verbal susvisé fait apparaître les résultats suivants:

1.1 - Nombre de suffrages exprimés et taux de participation:

Nombre de siège(s) à pourvoir : 8 titulaires (+ 8 suppléants)

Nombre d'électeurs inscrits: 953.

Nombre de votants: 149.

Nombre de bulletins blancs: 4.

Nombre de bulletins nuls: 2.

Nombre de suffrages valablement exprimés : 143.

Taux de participation : 15,63%.

→ Deux listes de candidatures déposées et déclarées recevable:

→ Deux listes déposées et déclarées recevables:

▪ Liste PUB MMI:

1 - HACQUIN Théo

2 - FINIELS Elia

3 - GAYA Sébastien

4 - TOUBOUL Alix

5 - GLENZ Théo

6 - PASCAL Stoline

7 - DESMESURE Arthur

8 - PIERRE Manon



■ Liste Carrières sociales:

- 1 - VIOLETTE-MEHU Irvin
- 2 - GENDROT Solinne
- 3 - BOURREAU Laurent
- 4 - MERRIEN Alexia
- 5 - PIVERT Olivenn
- 6 - TRIBOT Floënn
- 7 - AZAIS Yohan
- 8 - KEREUN Johana
- 9 - LEGRAND Lucas
- 10 - HODEMON Morgane

1.2 - Attribution des sièges

1.2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres **titulaires** à pourvoir (8). QE= 143/8 = 17,87

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
Liste PUB MMI	79	4,42	4
Liste Carrières sociales	64	3,58	3



1.2.2 – Attribution des sièges au plus fort reste:

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>Nombre de voix obtenues par la liste – (nombre de sièges obtenus au QE par la liste x QE)</i>	Siège(s) obtenu(s) par la liste au plus fort reste
Liste PUB MMI	79	7,48	0
Liste Carrières sociales	64	10,36	1

1.2.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne:

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
Liste PUB MMI	4
Liste Carrières sociales	4

ARTICLE 2 :

Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne, dans le collège usagers, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs:



•Pour la liste PUB MMI:

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
HACQUIN Théo	GLENZ Théo
FINIELS Elia	PASCAL Stoline
GAYA Sébastien	DESMESURE Arthur
TOUBOUL Alix	PIERRE Manon

•Pour la liste Carrières sociales:

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
VIOLETTE-MEHU Irvin	PIVERT Olivenn
GENDROT Solinne	TRIBOT Floënn
BOURREAU Laurent	AZAIS Yohan
MERRIEN Alexia	KEREUN Johana

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, site Renaudel, 1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux et par voie de mise en ligne sur le site web de l'université.

ARTICLE 4:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 1^{er} décembre 2017.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.